AR PREFECTURE

046-200023737-20160707-01 07 07 2016-DE Regu le 12/07/2016

Séance du 7 juillet 2016 à 18 heures 30 Commune de GIGOUZAC - Salle des Fêtes

Aujourd'hui, sept juillet deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Gigouzac -Salle des fêtes

Etaient présents :

39 titulaires dont 8 possédant une procuration 5 suppléants dont 3 possédant une procuration

- TITULAIRES:

ARCAMBAL BOISSIERES CABRERETS CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle

M. PARNAUDEAU Willy, M. SEGOND Dominique,

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SAN JUAN Alain (procuration de Mme Martine LOOCK), M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri (procuration de Daniel COUPY), Mme BONNET Catherine (procuration de Mme BOYER

Cathie), M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. TILLOU José.

CAILLAC **CATUS CRAYSSAC DOUELLE ESPERE**

M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor, M. FOURNIER Christian, M. TREIL Jean,

Mme BOURDARIE Paulette (procuration de M. PETIT Jean), **FRANCOULES** M. GUILLEMOT Jean-Luc. M. MOLINIE Romuald, **GIGOUZAC** LABASTIDE MARNHAC M. JARRY Daniel, **LAMAGDELAINE**

Mme ARNAUDET Véronique (procuration de M. CORMANE

Jean-Pierre), M. NOUAILLES Serge,

LAROQUE DES ARCS **LES JUNIES** MAXOU **MECHMONT NUZEJOULS PRADINES** ST DENIS CATUS ST MEDARD

Mme SIMON-PICQUET Agnès, M. VIVIER Jean-Luc, M. PRADDAUDE Jean-Paul, Mme DESSERTAINE Brigitte, M. MARRE Denis, M. STEVENARD Daniel, M. FIGEAC Philippe,

ST PIERRE LAFEUILLE **TOUR DE FAURE** TRESPOUX-RASSIELS

M. FERNANDEZ Pierre, M. GILBERT Joël, M. PECHBERTY Jean-Jacques,

M. DIOT Fabrice (procuration de Pascal LAVAUR),

VALROUFIE VERS

M. ANNES Jean-Pierre,

M. GILES Jérôme (procuration de Geneviève LAGARDE),

- SUPPLEANTS:

CIEURAC **COURS**

LAROQUE DES ARCS

LHERM ST MEDARD M. GARD Michel,

M. MOLESIN Jean-Pierre, M. BONNEMERE Jean-Claude, Mme SALANIE Jacqueline, M. CICUTO Daniel,

Etaient excusés ou absents :

38 titulaires - 21 suppléants

BOISSIERES BOUZIES CABRERETS CAHORS

Mme GARRIGOU Isabelle. M. RAFFY Gilles, Mme MARMIESSE Yvette,

M. PAULIN Peter,

Mme LAGARDE Geneviève, Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène, Mme BOYER Noëlle, Mme HAUDRY Sabine, Mme DUPLESSIS-

AR PREFECTURE

046-200023737-20160707-01_07_07_2016-DE

Regu le 12/07/2016

KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC

Yannick, Mme EYMES Isabelle,

M. DUJOL Jean-Paul, M. FAURE Jean-Pierre, CALAMANE

M. PEYRUS Guy, CIEURAC

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, **COURS**

M. JOUCLAS Guy, **CRAYSSAC** Mme LANES Bénédicte, DOUELLE

M. PETIT Jean, **ESPERE**

Mme VALETTE Roselyne, M. PLANAVERGNE Jean-François, **FONTANES**

FRANCOULES M. COMBET Gil, M. OUVRARD François, **GIGOUZAC**

M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène, LABASTIDE DU VERT

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie, LABASTIDE MARNHAC M. CORMANE Jean-Pierre,

LAMAGDELAINE M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle, LE MONTAT

M. BARDINA Fabien, **LES JUNIES** M. REIX Jean-Albert, LHERM **MAXOU** M. CHASTAGNOL Gérard, **MECHMONT** M. PONS Stéphane,

M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle, **MERCUES**

M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves, MONTGESTY

M. BESSEDE Arnaud, **NUZEJOULS** M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,

PONTCIRQ Mme ROUAT Géraldine, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. **PRADINES**

LIAUZUN Christian,

M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric, ST CIRQ LAPOPIE

M. RAFFY Bernard, ST DENIS CATUS

M. BORIES Olivier, M. BERNIOT Pierre-Jacques, ST GERY

ST PIERRE LAFEUILLE M. BONNET Frédéric, M. EYROLLE Jean-Louis, **TOUR DE FAURE** M. LAVAUR Pascal, TRESPOUX-RASSIELS M. NICOLAON Patrick, **VALROUFIE**

M. DESROQUES Alain, **VERS**

Secrétaire de séance : M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service: Finances

Objet: Autorisation de Programme / Crédit de Paiement 2016 – Evolution des documents d'urbanisme du Grand Cahors

A été adopté à l'unanimité

046-200023737-20160707-01_07_07_2016-DE Regu le 12/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 7 juillet 2016 Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Nadège DUBOR

Service: Finances

<u>Objet : Autorisation de Programme / Crédit de Paiement 2016 – Evolution des documents d'urbanisme du Grand Cahors</u>

Mesdames, Messieurs,

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques :

- 1 Inscription de la totalité de la dépense la 1ère année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
- 2 Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

Les Autorisations de Programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par Crédits de Paiement (CP).

La procédure des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt.

Il est précisé que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du Code général de collectivités territoriales (CGCT). Ils permettent « un allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

1 - « Les Autorisations de Programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année ».

046-200023737-20160707-01_07_07_2016-DE Regu le 12/07/2016

2 - « Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes. »

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Dès cette délibération, l'exécution peut commencer, par la signature d'un marché par exemple. Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP pourront être votés par chapitre ou par opération conformément au budget global.

<u>Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, BS, DM, CA) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.</u>

Aujourd'hui, il convient de délibérer pour mettre en place cette procédure pour l'opération : évolution des documents d'urbanisme du Grand Cahors.

A ce jour, le coût estimatif de cette opération est de 151 580 euros.

| | | ration | AP / TOTAL opération TTC | | | |
|--------------------------|---|-------------|---|-------------|--------------|---|
| | | 254 | | | | 151 580,00 € |
| D'URBANISME | | | | | | |
| | *************************************** | | *************************************** | | | *************************************** |
| CP/Crédit budgétaire | | 2016 | 2017 | 2018 | Total | |
| Dépenses prévisionnelles | | 67 000,00 € | 50 580,00€ | 34 000,00€ | 151 580,00 € | |
| | | • *** | | | | |
| CP/Crédit budgétaire | | 2016 | 2017 | 2018 | Total | |
| FCTVA | | 10 990,68 € | 8 297,14 € | 5 577,36 € | 24 865,18 € | |
| Solde Grand Cahors | | 56 009,32 € | 42 282,86 € | 28 422,64 € | 126 714,82 € | |

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses y afférent ;
- b- De préciser que les crédits de paiement de 2016 sont inscrits au Budget 2016 sur l'opération concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

EVAYSSOUZE-FAURE